

réservé à l'administration	
Date	:
Remboursement	:
Réf. Dossier	:

SERVICE MOBILITE

transportscolaire@golfe-sainttropez.fr

04.94.00.45.38 (du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures)



**DEMANDE DE REMBOURSEMENT PARTIEL
TRANSPORT SCOLAIRE
COLLEGES & LYCEES uniquement**

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

- à retourner avant le 30 novembre 2025-

JE SOUSSIGNÉ(E) :

☐ M.

☐ MME

Nom :

Nom d'usage :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Ville :

N° téléphone :

Email :

**ATTESTE SUR L'HONNEUR AVOIR PROCÉDÉ À L'INSCRIPTION AUPRES DU TRANSPORT
SCOLAIRE ORGANISÉ PAR LA RÉGION DU/DES ENFANT(S)**

PRENOM	NOM	CLASSE	NOM / VILLE DE L'ÉTABLISSEMENT	PASS ZOU
				☐ 90 € ☐ 45 €
				☐ 90 € ☐ 45 €
				☐ 90 € ☐ 45 €
				☐ 90 € ☐ 45 €

J'autorise expressément Golfe de Saint-Tropez à procéder au remboursement correspondant à ma situation au moyen d'un virement sur le compte bancaire :

n° _____ correspondant au RIB joint.

FAIT A
LE

SIGNATURE

Demande de remboursement partiel du titre de transport scolaire

- Délibération n° 2025 /06 / 25-11 du 25 juin 2025 -

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez soutient les familles du territoire en participant au financement de ce service, assuré par la Région, pour leurs enfants scolarisés en collège ou lycée* (*hors enseignements post-bac et/ou CFA exemple : BTS, étudiants, apprentis*).

La procédure est la même que pour les années précédentes :

☞ **Inscription et paiement sur le site internet de la Région :**

<https://zou.maregionsud.fr/acheter-un-pass-zou-etudes-2025-2026/>

☞ **Demande de remboursement partiel auprès de la Communauté de communes :**

❶ Remplir le formulaire sans omettre de mention. Tout formulaire mal renseigné ne sera pas traité.

❷ Réunir les pièces nécessaires à la complétude du dossier :

☞ attestation de paiement du Pass ZOU (une pour chaque enfant à télécharger sur votre espace ZOU)

☞ un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Le RIB doit être délivré par la banque et, en tant que tel, avoir le logo visible de l'entité bancaire ainsi que l'identité du titulaire du compte. Tout document ne comportant pas de logo ou de nom de titulaire ne peut être accepté.

❸ Retourner le dossier complet selon les instructions ci-dessous.

☞ **Remboursement :** 2 mois à compter de la demande par virement du Trésor Public. Date limite de réception des demandes : **30 novembre 2025**.

Protection de vos données personnelles

Les informations recueillies sur cette attestation sont utilisées exclusivement par le personnel habilité de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public. La collecte de vos données personnelles est strictement nécessaire à l'instruction de la demande de remboursement partiel des frais de transports scolaires pour les collégiens et lycéens. Ces données seront conservées 2 ans, puis archivées conformément à la réglementation en vigueur. Vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition relatifs au traitement de vos données personnelles, que vous pouvez exercer en vous adressant au délégué à la protection des données personnelles : dpo@cc-golfedesainttropez.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Pour toute question relative au remboursement des frais d'inscription contactez notre service dédié au : 04 94 00.45.38 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

Dossier à retourner :

par mail à : transportscolaire@golfe-sainttropez.fr

ou par courrier postal :

Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez
Service Mobilité – Remboursement Transport scolaire
2 rue Blaise Pascal 83310 COGOLIN

ou à déposer à l'accueil :

au siège social à l'adresse indiquée ci-dessus